

**MARCHE A PROCEDURE ADAPTEE
DE PRESTATIONS INTELLECTUELLES**

Objet de la consultation :

**REVISION GENERALE DU PLAN D'OCCUPATION DES
SOLS (POS) ET TRANSFORMATION EN PLAN LOCAL
D'URBANISME (PLU) DE LA COMMUNE DE
VILLENEUVE LA RIVIERE (66 610)**

Maître d'ouvrage : commune de VILLENEUVE LA RIVIERE (66 610)

**Mairie de VILLENEUVE LA RIVIERE (66 610)
7 avenue du Canigou
66 610 VILLENEUVE LA RIVIERE**

**Etablie en application du Code des Marchés Publics Articles
26-II et 28 du code des marchés publics**

REGLEMENT DE LA CONSULTATION

**Date limite de réception des candidatures et des offres le vendredi
20 février 2015 à 16h30 en Mairie de VILLENEUVE LA RIVIERE**

Article 1 – Identification de la collectivité qui passe le marché

a. Identification de la collectivité :

Mairie de Villeneuve-la-Rivière – 7, Avenue du Canigou – 66610 Villeneuve-la-Rivière –

b. Représentant du pouvoir adjudicateur :

Monsieur le Maire – Patrick PASCAL

Article 2 – Objet et étendue de la consultation

Le présent marché de prestations de service a pour objet **la Révision du Plan d’Occupation des Sols (POS) de la commune de VILLENEUVE LA RIVIERE (66 610) et sa transformation en Plan Local d’Urbanisme (PLU).**

a. Nature de la procédure et étendue de la consultation

Marché à procédure adaptée passé en application des articles 26-II et 28 du Code des Marchés Publics.

b. Date limite de réception des candidatures et des offres

Vendredi 20 février 2015 à 16h30 à la Mairie de VILLENEUVE LA RIVIERE (66 610).

c. Mode de règlement

Les études seront financées selon les modalités suivantes :

Les dépenses effectuées au titre du présent marché seront imputées sur le budget principal de la commune de Villeneuve de la Rivière en Investissement - Compte 202

Modalité de paiement: Par mandat administratif.

Les sommes dues au titulaire et au(x) sous-traitant(s) de premier rang éventuel(s) du marché, seront payées dans un délai global de 30 jours à compter de la date de réception des factures ou des demandes de paiement équivalentes.

Article 3 – Conditions de la consultation

a. Durée du marché – Délais d’exécution

Le présent marché prendra effet à compter de sa date de notification pour une durée globale de 22 mois au plus, la collectivité souhaitant approuver son PLU avant le 31 janvier 2017.

b. Conditions de participation

Cette prestation concerne le choix d’un prestataire de services pour la Révision du Plan d’Occupation des Sols (POS) de la commune de VILLENEUVE LA RIVIERE (66 610) et sa transformation en Plan Local d’Urbanisme (PLU), pour une durée globale de 22 mois au plus à compter de la date de notification du marché.

L’offre, qu’elle soit présentée par une seule entreprise ou par un groupement, devra indiquer tous les sous-traitants connus lors de son dépôt. Elle devra également indiquer les prestations (et leurs montants) dont la sous-traitance est envisagée, la dénomination et la qualité des sous-traitants qui

l'exécuteront à la place du titulaire. Les candidats retenus pour cette consultation se présentent sous la forme d'une équipe pluridisciplinaire dotée des compétences nécessaires à la réalisation des études. Le candidat, qu'il se présente à titre individuel ou sous la forme d'un groupement, devra disposer, par lui-même ou par ses sous-traitants ou par ses cotraitants, des compétences suivantes : urbanisme, paysage, architecture, environnement, géomatique, avocat spécialiste...

En cas de groupement, la forme souhaitée par le pouvoir adjudicateur est un groupement conjoint avec mandataire solidaire. Si le groupement attributaire du marché est d'une forme différente, il pourra se voir contraint d'assurer sa transformation pour se conformer au souhait du pouvoir adjudicateur tel qu'il est indiqué ci-dessus.

Il est interdit aux candidats de présenter plusieurs offres en agissant à la fois :

- En qualité de candidats individuels et de membres d'un ou plusieurs groupements ;
- En qualité de membres de plusieurs groupements.

c. Conditions particulières d'exécution du marché

Cette consultation ne comporte aucune des conditions particulières d'exécution visées par les articles 14 et 15 du Code des marchés publics.

d. Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé à 90 jours à compter de la date limite de réception des offres.

e. Contenu de la mission confiée

Mission de révision générale du Plan d'Occupation des Sols (POS) de la commune de VILLENEUVE LA RIVIERE (66 610) et sa transformation en Plan Local d'Urbanisme (PLU).

f. Variantes – Prestations supplémentaires éventuelles

Les variantes ne sont pas autorisées. Le candidat doit prévoir une prestation supplémentaire éventuelle concernant l'évaluation environnementale.

Article 4 – Contenu du dossier de consultation

Le dossier de consultation contient les pièces suivantes :

- Le règlement de la consultation (RC).
- L'acte d'engagement et ses annexes
- Le cahier des charges.

Le maître d'ouvrage se réserve le droit d'apporter des modifications de détail au dossier de consultation. Ces modifications devront être reçues par les candidats au plus tard 5 jours avant la date limite fixée pour la remise des offres. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir élever aucune réclamation à ce sujet.

Si, pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite de réception des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

Le dossier de consultation des entreprises est remis gratuitement à chaque candidat. Il est disponible à l'adresse électronique suivante : mairie-villeneuvedelariviere.fr. rubrique « appels d'offres ».

Aucune demande d'envoi du dossier sur support physique électronique n'est autorisée.

Article 5 – Présentation des candidatures et des offres

Les candidatures et les offres seront entièrement rédigées en langue française et exprimées en EURO.

a) Chaque candidat ou groupement aura à produire un dossier complet comprenant les pièces suivantes :

- Lettre de candidature – habilitation du mandataire par ses co-traitants (DC 1) ;
- Déclaration du candidat individuel ou du membre du groupement, et habilitation du mandataire par ses co-traitants (DC 2) ;
- Le cahier des charges, le règlement de la consultation, et l'acte d'engagement et ses annexes signés et paraphés ;
- Attestation d'assurance (responsabilité civile professionnelle).
- Un dossier de candidature permettant d'apprécier les moyens, qualités, capacités professionnelles, références, expérience des candidats et comportant notamment :
 - o Une présentation des moyens humains et matériels ;
 - o Les références des candidats ;

Les renseignements concernant la situation juridique de l'entreprise tels que prévus à l'article 44 du Code des marchés publics :

- Copie du ou des jugements prononcés, si le candidat est en redressement judiciaire ;
- Déclaration sur l'honneur pour justifier que le candidat n'entre dans aucun des cas mentionnés à l'article 43 du CMP ;
- Renseignements sur le respect de l'obligation d'emploi mentionnée aux articles L. 5212-1 à L.5212-11 du Code du travail ;

Les renseignements concernant la capacité économique et financière de l'entreprise tels que prévus à l'article 45 du Code des marchés publics :

- Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les services objet du contrat, réalisés au cours des trois derniers exercices disponibles ;
- Déclaration appropriée de banques ou preuve d'une assurance pour les risques professionnels ;

Les renseignements concernant les références professionnelles et la capacité technique de l'entreprise tels que prévus à l'article 45 du Code des marchés publics :

- Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années ;
- Liste des principaux services effectués au cours des trois dernières années, indiquant le montant, la date et le destinataire public ou privé. Les prestations de services sont prouvées par des attestations du destinataire ou, à défaut, par une déclaration de l'opérateur économique ;

Ces mêmes documents sont à produire également pour les éventuels sous-traitants ou co-traitants.

Une note technique détaillant le contenu de la prestation devra être formalisée. Le candidat effectuera une analyse constructive de la mission et l'exposera dans une note écrite, qui comprendra la méthode de travail, l'organisation des réunions, les délais envisagés, les moyens mis en œuvre pour atteindre les objectifs fixés par le maître d'ouvrage, etc...

NOTA : Avant de procéder à l'examen des candidatures, si le maître d'ouvrage constate que des pièces visées ci-dessus sont manquantes ou incomplètes, le pouvoir adjudicateur peut décider de demander à tous les candidats concernés de produire ou compléter ces pièces dans un délai de 8 jours. Les autres candidats qui ont la possibilité de compléter leur candidature, en seront informés dans le même délai.

b) Pièces de l'offre : Un projet de marché comprenant :

- L'acte d'engagement (A.E.) et ses annexes : à compléter par les représentants qualifiés des entreprises ayant vocation à être titulaires du contrat,
- Le règlement de la consultation (RC),
- Le cahier des charges à accepter sans aucune modification daté et signé.

Le dossier sera transmis au moyen d'un pli contenant les pièces de la candidature et de l'offre.

Article 6 – Sélection des candidatures et jugement des offres

Les critères intervenant au niveau de l'offre sont :

- Moyens humains mis à la disposition pour réaliser la prestation : la complémentarité et la pluridisciplinarité de l'équipe (urbanisme, paysage, architecture, environnement, géomatique, avocat spécialisé...)
- La valeur technique de l'offre :
 - a) Note méthodologique, prestations proposées et technicité de l'offre avec leurs délais de réalisation.
 - b) accompagnement de la commune avec planning détaillé (notamment suivi administratif).
- Le prix avec planning de la facturation (montant, % par phase par rapport au montant total, estimation de la période de facturation). Celui-ci sera décomposé par les phases suivantes :
 - *Diagnostic, *Projet d'aménagement et de développement durable (P.A.D.D.), *Elaboration des orientations d'aménagement et de programmation, *Elaboration du règlement, des documents graphiques et des annexes, *Elaboration du dossier d'arrêt du P.L.U. et rapport de présentation, *Arrêt du projet P.L.U., consultation des personnes publiques associées, enquête publique, approbation du P.L.U., *Fourniture des documents administratifs – Reprographie.

Critères
1 - Moyens humains mis à la disposition du pouvoir adjudicateur pour réaliser la prestation
2 - La valeur technique de l'offre : a) Note méthodologique et prestations proposées avec leurs délais de réalisation. b) accompagnement de la commune
3 - Prix avec planning de facturation

Dans le cas où des erreurs purement matérielles (de multiplication, d'addition ou de report) seraient constatées dans l'offre du candidat, le bureau d'études (ou le groupement) sera invité à confirmer l'offre rectifiée ; en cas de refus, son offre sera éliminée comme non cohérente.

Si le maître d'ouvrage constate que des pièces dont la production était réclamée sont manquantes ou incomplètes, le pouvoir adjudicateur peut décider de demander à tous les candidats concernés de produire ou compléter ces pièces dans un délai de 8 jours. Les autres candidats qui ont la possibilité de compléter leur candidature, en seront informés dans le même délai.

Les offres feront être l'objet d'une négociation qui pourra porter sur tous les éléments de l'offre.

Article 7 – Conditions d’envoi ou de remise des plis

a. Transmission sur support papier

Les candidats transmettent leur offre sous pli cacheté portant les mentions :

NE PAS OUVRIR

Offre pour :

Marché de prestations intellectuelles pour la Révision générale du Plan d’Occupation des Sols (POS) de la commune de VILLENEUVE LA RIVIERE (66 610) et sa transformation en Plan Local d’Urbanisme (PLU)

Ce pli devra être remis contre récépissé ou, s’il est envoyé par LA POSTE, par pli recommandé avec avis de réception postal, parvenir à destination avant la date et l’heure limites de réception des offres indiquées dans le présent document et ce, à l’adresse suivante :

**Mairie de VILLENEUVE LA RIVIERE
7 avenue du Canigou
66 610 VILLENEUVE LA RIVIERE**

Horaires d’ouverture : le lundi et mercredi de 10h00-12h00 et de 15h00-17h00, le mardi et jeudi de 10h00-12h00 et de 16h30-19h00, et le vendredi de 10h00-12h00 et de 15h00-16h30.

La date limite de réception des candidatures et des offres est fixée au vendredi 20 février 2015 à 16h30.

les offres dématérialisées sont interdites.

Le pli qui serait remis ou dont l’avis de réception serait délivré après la date et l’heure limites précitées ainsi que remis sous enveloppe non cachetée, ne sera pas retenu. Il sera renvoyé à son (leurs) auteur(s).

Le pli précité doit contenir une enveloppe dont le contenu est défini dans le présent règlement de la consultation.

b. Transmission électronique

Aucune transmission électronique n’est autorisée.

Article 8 – Renseignements complémentaires

Pour tout renseignement concernant le marché, les candidats peuvent s’adresser à :

Mairie de VILLENEUVE LA RIVIERE (66 610) - 7 avenue du Canigou - 66 610 VILLENEUVE LA RIVIERE
Monsieur Philippe XANCHO – Secrétaire de Mairie de VILLENEUVE LA RIVIERE
Téléphone : 04.68.92.82.00
Courriel : p.xancho@66610.fr